

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Fondettes, le 29 mai 2019

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2019
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Représentés par pouvoir : 3
Absents : 4

L’an deux mille dix neuf, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe DUBOIS, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER.

Représentés par pouvoir : Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE.

Absents : Mathilde COLLIN, Philippe LACROIX, Yanne BENOIST, Ilizette SA.

Secrétaires de séance : Catherine PARDILLOS et Véronique THIMOIGNIER.

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l’article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, jusqu’au 1^{er} février 2019. Toutes les décisions du Maire s’inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal. Toutes les décisions du Maire sont affichées au public dès leur réception par les services de la Préfecture.

1. Demande de permis de construire valant autorisation de travaux pour l'extension de la Mômérie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour l'implantation d'un bâtiment modulaire portant agrandissement de l'espace d'accueil du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) La Mômérie ainsi que la demande d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public (sécurité et accessibilité) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à accomplir toutes formalités administratives relatives à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant ;

2. Convention de servitude de passage des réseaux eaux usées, eaux pluviales, électricité et télécommunications sur la parcelle communale ZX n°63 au lieu-dit « Le Chaussé »

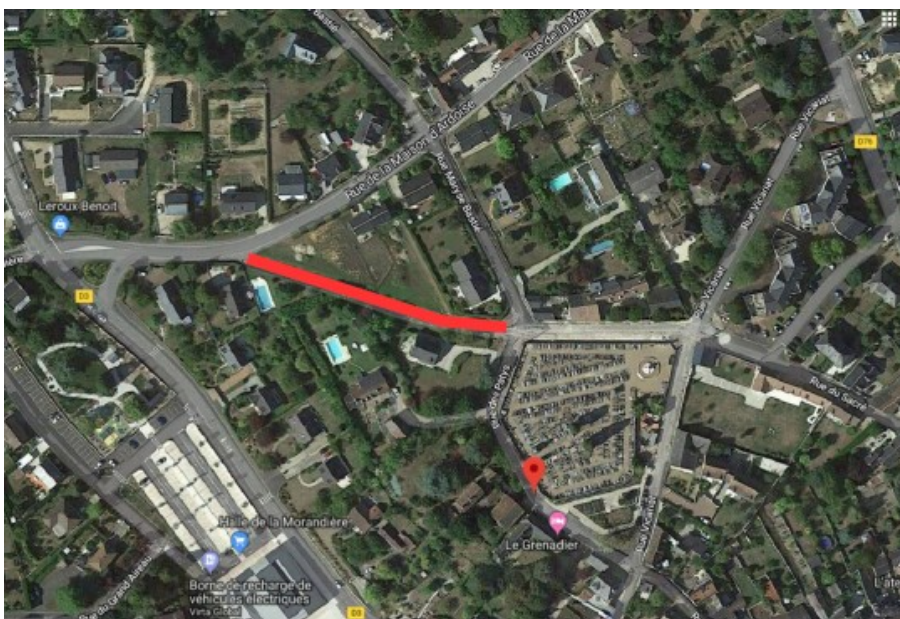
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage de canalisations eaux usées, eaux pluviales, électricité et télécommunications sur la parcelle communale ZX n° 63, au profit des parcelles cadastrées BC 332 et ZX 938 et 939, situées au lieu-dit « Le Chaussé » ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de servitude et l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier ; précise que les frais d'acte notarié seront à la charge des bénéficiaires de la servitude.

3. Dénomination de la voie reliant le rond-point des Roches de Fondettes à la rue de Palluau de Saint-Cyr-sur-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer la voie reliant le rond-point des Roches de Fondettes à la rue de Palluau de Saint-Cyr-sur-Loire : « **Avenue du Colonel Arnaud Beltrame, (1973-2018) Commandeur de la Légion d'Honneur cité à l'Ordre de la Nation** » ; dit que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).

4. Dénomination de la venelle reliant la rue de la Maison d'Ardoise à la rue des Patys

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer la voie communale reliant la rue des Patys à la rue de la Maison d'Ardoise : « **Le Peu des Patys** » ; dit que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).



5. Conventions d'occupation du domaine public avec Tours Métropole Val de Loire pour l'implantation d'œuvres d'art sur le rond-point Alfred de Musset et le rond point des Roches

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions d'occupation temporaires du domaine public métropolitain avec Tours Métropole Val de Loire pour l'installation d'œuvres d'art sur le rond-point Alfred de Musset et sur le rond-pont des Roches ; dit que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de l'exercice en cours.

6. Attribution d'une subvention au titre du fonds communal de solidarité et développement des initiatives culturelles et sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 300 € à la section VTT de l'association Alerte Sportive de Fondettes (siège allée de la Poupardière à Fondettes) au titre du Fonds communal de solidarité et développement des initiatives culturelles et sportives ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal de l'exercice en cours.

7. Décision modificative n°1 sur le budget principal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), adopte la décision modificative n°1 sur le budget principal 2019 :

Montant DM

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Section de fonctionnement.... | 8 000 € |
| Section d'investissement..... | 250 000 € |
| TOTAL..... | 258 000 € |

8. Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour l'extension du centre de loisirs sans hébergement La Môme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande une subvention auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, au taux maximum, pour financer l'extension du centre de loisirs sans hébergement La Môme, sur la base d'un montant de 210 000 € HT.

9. Demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole Val de Loire pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande auprès de Tours Métropole Val de Loire l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 4 000 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique de marque KANGOO d'une valeur de 12 800 € T.T.C. ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

10. Approbation du montant des charges transférées à Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des charges transférées à Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2019 sur la base du rapport de la commission locale d'évaluation des charges de Tours Métropole Val de Loire du 18 février 2019.

11.Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2020 comme suit :

| Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à Fondettes | | |
|--|---|---|
| Dimension | Montant 2019 (en m ² /an) | Montant 2020 (en m ² /an) |
| Enseigne | | |
| - Inférieure à 12 m ² | Exonération | Exonération |
| - Entre 12 m ² et 50 m ² | 31,40 € | 32 € |
| - Supérieure à 50 m ² | 62,80 € | 64 € |
| Dispositif publicitaire et pré-enseigne | | |
| - Support non numériques < 50 m ² | 15,70 € | 16 € |
| - Support non numériques > 50 m ² | 31,40 € | 32 € |
| - Support numériques < 50 m ² | 47,10 € | 48 € |
| - Support numériques > 50 m ² | 94,20 € | 96 € |

12.Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire pour le versement de la prestation de service enfance et jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire pour l'attribution de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse, couvrant une période de 4 ans ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions et tout document en application de la présente délibération.

13.Avenants aux lots n°1 et n°2 du marché de Travaux n° 2018-41 pour l'aménagement des espaces sur le site des Grands Champs – phase 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure les avenants aux lots n°1 et n°2 du marché de travaux pour l'aménagement du secteur des Grands Champs – phase 2 – aménagement des abords du centre aquatique ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

14.Avenants aux lots n°4 et n°9 du marché de travaux n°2018-30 pour le réaménagement de la salle Jacques Villeret sur le site de l'Aubrière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure les avenants aux lot n° 4 et n°9 du marché de travaux de réaménagement de la salle Jacques Villeret sur le site de l'Aubrière, tel que repris dans l'exposé ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

15.Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Transformation de deux postes d'adjoints technique principal de 2ème classe à temps complet en deux postes d'Adjoints technique principal de 1ère classe (procédure d'avancement)
- Transformation d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet en un poste d'ATSEM principal de 1ère classe (procédure d'avancement)
- Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet pour intervenir sur le service aménagement urbain en renfort suite à un départ à la retraite.

16.Charte relative à l'implantation des relais radioélectriques sur le territoire des communes de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la charte relative à l'implantation des relais radioélectriques sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, instituant un guichet unique ; autorise Monsieur le Maire à signer la charte relative à l'implantation des relais radioélectriques sur le territoire métropolitain à conclure entre Tours Métropole Val de Loire, les Communes membres et les opérateurs de communications électroniques.

Affiché à Fondettes, le 5 juin 2019

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira

Direction générale des services
– Service des Assemblées –
Dossier suivi par : Mme Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr
Réf/courrier : W/CONSEIL/CM2019/CRCM20190528